

Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence: 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024
	Version · 01	

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE et de la SOCIETE

## 1.1 Identificateurs de produit

#### ADIAVETTM LEPTO REAL TIME 100R Kit - A5

CAS No.: N/A

N/A EC No.:

REACH No.: N/A

Société

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement. Impropre à la consommation.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADIAGENE SAS

9 rue Gabriel Calloët-Kerbrat

22440 Ploufragan

Téléphone +33 (0) 2 96 68 40 20

Adresse e-mail info@biox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: (I.N.R.S) +33 (0)1 45 42 59 59 Numéro d'Appel d'Urgence (Ou contacter le centre antipoison local)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange non dangereux selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008 [CLP].

## 2.2 Eléments d'étiquetage

Selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008 [CLP].

Symbole(s) de danger : N/A

Phrase(s) H: N/A Phrase(s) P: N/A

France

ADIAGENE SAS 9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan

E-mail: info@biox.com HTTP://www.biox.com

tel. (33) 2 96 68 40 20

Page 1 of 11



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence</b> : 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024	
	Version: 01		

## 2.3 Autres dangers

Aucun

PBT: N/A vPvB: N/A

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le produit est un mélange des substances dangereuses énumérées ci-dessous avec des substances non dangereuses non citées

Ingrédients	CAS#	EINECS #	Classification selon la règlementation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Glycérol	56-81-5	200-289-5	N/A	5 – 15%
SODIUM AZIDE 26628-22-8 (<0.1)	26628-22-8	-	Toxicité aiguë 2 H300 Aiguë 1 H400 Chronique 1 – H410	<0.1

Ingrédients	Limite de concentration spécifique (SCL)	Facteur M	Estimation de la toxicité aiguë
Glycérol	56-81-5	200-289-5	01-2119471987-18- XXXX
SODIUM AZIDE	26628-22-8	-	-

## 4. PREMIERS SECOURS

## 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau (pendant

au moins 10 minutes). Les paupières doivent être maintenue écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin

spécialiste des yeux.

Contact avec la peau Rincer avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin

**Ingestion** Seulement quand la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas

faire vomir. Consulter un médecin

tel. (33) 2 96 68 40 20

Conseil général En cas de doute, ou quand les symptômes persistent, consulter un médecin.

ADIAGENE SAS 9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan E-mail: info@biox.com France HTTP://www.biox.com

Page 2 of 11



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence</b> : 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024
	Version: 01	

## 4.2 Principaux symptômes ; effets aigus et différés

Les symptômes d'exposition peuvent inclure nausée, vomissement, irritation des yeux, irritation de la peau.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

#### 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction Eau, poudre (agent chimique sec), dioxyde de carbone,

mousse

Agents d'extinction non appropriés Aucun

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie risque de formation de gaz ou vapeurs dangereux ; COx ; NOx ; HCl

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Equipement de protection:** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si

nécessaire. Procédure classique de lutte contre les feux chimiques.

**Autres informations** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

#### 6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un

> équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone de danger ; Suivre la procédure d'urgence. Voir la section 8 pour plus d'informations.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Isoler la zone de déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

## 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Confiner le déversement. Absorber le produit avec par exemple du tissu ou

> tout autre produit absorbeur de liquide (eg Chemizorb®) et mettre dans un récipient pour élimination en accord avec la réglementation locale. Ensuite,

éliminer de façon adéquate et nettoyer la zone de déversement.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

ADIAGENE SAS 9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat tel. (33) 2 96 68 40 20

22440 Ploufragan

E-mail: info@biox.com France HTTP://www.biox.com

Page 3 of 11



Selon le Règlement (CE)  $n^{\circ}1907/2006$ 

Référence: 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024
	Version: 01	

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

manipulation sans danger Se laver les mains et/ou le visage avant de prendre une pause ou avant de

quitter le lieu de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions pour un stockage sûr Respecter les informations mentionnées sur les étiquettes et/ou la notice

d'utilisation.

**Conditions de stockage** Fermer hermétiquement. Mettre à l'abri de la lumière.

Stocker à une température inférieure à -15°C.

#### 7.3 Autres informations

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation. Tenir les vêtements de travail séparés des autres et ne pas les amener à domicile.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

## Glycérol

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
FVL	Valeur Limite Moyenne	$10.0 \text{ mg/m}^3$	Valeurs limites d'exposition
	d'Exposition (VME)- TWA		professionnelle en France

#### Sodium azide

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
FVL	Valeur Limite Moyenne	$0.1 \text{ mg/m}^3$	Valeurs limites d'exposition
	d'Exposition (VME)- TWA	_	professionnelle en France

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles d'exposition

## 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

## 8.2.2 Mesures de protection individuelle

ADIAGENE SAS
9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan E-ma
France HTTF

E-mail: info@biox.com HTTP://www.biox.com

tel. (33) 2 96 68 40 20

Page 4 of 11

Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence</b> : 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024
	Version: 01	

**Mesures techniques:** Pas de recommandation spécifique

**Protection personnelle:** 

Respiratoire En cas d'aération insuffisante, porter des respirateurs et

des composants testés et approuvés suivant les normes

gouvernementales appropriés.

Yeux Porter une protection des yeux/visage adaptée (lunettes

de sécurité étanches).

Mains Porter des gants adaptés (caoutchouc nitrile)

Peau/corps Porter un vêtement de protection adapté

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide

Couleur Incolore ou rosâtre

Odeur Inodore

Point d'ébullition/Plage d'ébullition Non déterminé

**Point Eclair** N/A Inflammabilité N/A

Non déterminé Propriétés explosives Pression de vapeur Non déterminé Densité Non déterminé Densité relative air=1 Non déterminé

Solubilité dans l'eau Soluble

8 pН

Viscosité Non déterminé Propriétés oxydantes Non déterminé Conductivité Non déterminé

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

ADIAGENE SAS tel. (33) 2 96 68 40 20

9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan E-mail: info@biox.com HTTP://www.biox.com France

Page 5 of 11



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024	
	Version: 01		

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation

## 10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Donnée non disponible

## 10.4 Conditions à éviter

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Chauffage.

## 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, bases fortes, acides forts; chlorure d'acide

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie (cf. chapitre 5)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Informations pour le glycérol

## Toxicité aiguë voie orale

DL50 rat

Dose: 12 600 mg/kg

(IUCLID)

Symptômes: Vomissements, diarrhée

## Toxicité aiguë - peau

DL50 lapin

Dose : > 18700 mg/kg

(IUCLID)

#### Irritation peau

Lapin

Résultat : pas d'irritation

(IUCLID)

## Irritation des yeux

Lapin

Résultat : pas d'irritation

(SDS externe)

## Sensibilisation

Test de patches : homme Résultat : négatif (IUCLID)

## Génotoxicité in vitro

Ames test Résultat : négatif

ADIAGENE SAS

9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan France

tel. (33) 2 96 68 40 20

 $\hbox{E-mail: } info@biox.com$ HTTP://www.biox.com

Page 6 of 11



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence: 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création: 04/07/2024
**************************************	Version: 01	Date Cleation: 04/07/2024

(IUCLID)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas classé comme agent toxique spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas classé comme agent toxique spécifique pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Donnée non disponible

## Informations pour l'azide de sodium

Aucune donnée disponible

#### 11.2 Autres informations

#### Danger pour la santé :

**ATTENTION** : Ce produit contient des composants d'origine animale. Il est recommandé de le manipuler avec les précautions d'usage relatives aux produits potentiellement infectieux.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

## Informations pour le glycérol

- Toxicité pour les poissons

CL50

Espèce(s): Carassius auratus Dose: > 5 000 mg/L Temps exposition: 24 h

(SDS externe)

- Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques

CE50

Espèce(s): Daphnia magna Dose: > 10 000 mg/L Temps exposition: 24 h

(SDS externe)

- Toxicité pour les algues

CI5

Espèce(s): Scenedesmus quadricauda

Dose: > 10 000 mg/L Temps exposition : 7 jours

(SDS externe)

ADIAGENE SAS

9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan E-m France HTT

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: info@biox.com HTTP://www.biox.com Page 7 of 11



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

418026 - LPTO - SD - (FR) - V01 Référence: 418026 Date Création: 04/07/2024 Version: 01

Toxicité pour les bactéries

CE5

Espèces: Pseudomonas putida

Dose:  $> 10\ 000\ mg/L$ Temps exposition: 16 h

(SDS externe)

Informations pour l'azide de sodium

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Résultat : facilement biodégradable

Informations pour le glycérol

63%

Temps exposition: 14 jours (OCDE ligne directrice 301c)

Informations pour l'azide de sodium

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Informations pour le glycérol

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Log POW: - 1.76

Bioaccumulation peu probable (log POW 1-3)

(SDS externe)

Informations pour l'azide de sodium

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6 Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les égouts ou dans le sol

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

tel. (33) 2 96 68 40 20

**Produit** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations

> locales correspondantes. Contacter les autorités ou une société agréée en charge de l'élimination des déchets, qui vous conseilleront sur la manière d'éliminer ce type de

déchets.

ADIAGENE SAS 9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan

E-mail: info@biox.com France HTTP://www.biox.com

Page 8 of 11

Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence: 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création: 04/07/2024
Reference: 410020		Date Creation : 04/07/2024
	Version: 01	

**Emballages souillés** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations

locales correspondantes. Manipuler les emballages souillés de la même manière que le

produit lui-même.

**Autres informations** Si non spécifié par ailleurs les emballages non contaminés peuvent être considérés

comme des déchets ménagers

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## IATA / ADR / DOT-US / IMDG

Produit non dangereux selon les réglementations pour le transport

Numéro ONUNon réglementéNom d'expédition des Nations UniesNon réglementéClasse(s) de danger pour le transportNon réglementéGroupe d'emballageNon réglementé

#### Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

## Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Donnée non disponible

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucune

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – ANNEXE II

Donnée non disponible

#### **REGLEMENT (UE) 2019/1148**

Annexe I – PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Donnée non disponible

# Annexe II – PRECURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Donnée non disponible

Règlement (CE) n°273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Donnée non disponible

ADIAGENE SAS tel. (33) 2 96 68 40 20

9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan E-mail: info@biox.com
France HTTP://www.biox.com

Page 9 of 11



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024
	Version: 01	

Règlement (CE) n°111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Donnée non disponible

REGLEMENT CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables): Donnée non disponible

#### Classification VwVwS

Nom chimique	Poids %	Classification des eaux (VwVwS) – Annexe I	Classification des eaux (VwVwS) – Annexe 2 Catégories de pollution des eaux	Classification des eaux (VwVwS) – Annexe 3
Glycérine	5 – 10%	-	Danger de classe 1 – faible danger pour les eaux	-
Sodium azide	<0.1%	-	Danger de classe 2 – danger pour les eaux	-

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et n'ont pas besoin d'être valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bonne foi mais sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

tel. (33) 2 96 68 40 20

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies
	de navigation intérieures
ADR	Accord européen relative au transport international des marchandises Dangereuses par
	Route
CAS	Numéro d'enregistrement unique auprès de la banque de données CAS
CE	Communauté Européenne
CEx	Concentration associée à x% de réponse
CI50	Concentration inhibitrice demi maximale
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CL50	Concentration létale pour x% d'une population test
DLx	Dose létale pour x% d'une population test
DOT-US	Département des transport (États-Unis)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association du transport aérien international

ADIAGENE SAS 9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat

22440 Ploufragan E-mail: info@biox.com France HTTP://www.biox.com

Page 10 of 11



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence</b> : 418026	418026 - LPTO - SD - (FR) - V01	Date Création : 04/07/2024
	Version: 01	

IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac		
IUCLID	Base de données internationale d'informations chimiques		
IMDG	Marchandises dangereuses pour le transport maritime international		
IMO	Organisation maritime internationale		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique		
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique		
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques		
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises		
SCL	Seuil de concentration létale		
SDS	Fiche de données de sécurité		
STEL	Limite d'exposition à court terme		
TWA	Moyenne pondérée dans le temps		
UNxxxx	Numéro attribué pour le comité d'experts des Nations Unies sur le transport des		
	marchandises dangereux		
VbF	Règlement sur les liquides inflammables (règlementation allemande)		
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable		

ADIAGENE SAS 9 rue Gabriel Calloët -Kerbrat 22440 Ploufragan France

tel. (33) 2 96 68 40 20